



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Soutien financier aux Foyers jeunes travailleurs

Question écrite n° 6209

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur l'augmentation des prix de l'énergie qui affecte grandement le réseau des Habitats Jeunes avec un risque tout particulier pour les Foyers jeunes travailleurs (FTJ), menacés par une fermeture. Pour pallier cette augmentation significative, les associations disposent pourtant d'une aide avec la mise en place d'un bouclier tarifaire sur le gaz depuis le 1 novembre 2021. Cependant, de par leur politique et leur statut, les Foyers jeunes travailleurs ne peuvent répercuter l'augmentation des charges économiques sur les redevances payées par les jeunes hébergés. Malgré les diverses aides proposées par l'État en direction des associations, certaines demeurent grandement handicapées par l'augmentation significative des prix de l'énergie. Selon une enquête menée par l'Union nationale pour l'habitat des jeunes (UNHAJ) au sein du réseau Habitats jeunes en septembre 2022, le renouvellement des factures énergétiques risque d'exploser avec des augmentations pouvant aller à plus de 300 % pour l'électricité et jusqu'à plus de 900 % pour le gaz. Il l'interpelle donc sur ce sujet et souhaite savoir si des aides et mesures pourraient être plus adaptées à ce type de structure associative, particulièrement affecté par la hausse des prix de l'énergie.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6209

Rubrique : Associations et fondations

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 mars 2023](#), page 2303

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)